

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 209 Subvention (4.000 euros) à l'association le 4 Paris Art (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le 4 Paris Art (4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 28 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association le 4 Paris Art, 36 rue du Temple (4e) au titre de ses activités 2019. 6642 ; 2019-03610.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO